



REPUBLIQUE TOGOLAISE



co-financé par l'Union Européenne



Mise en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Togo : Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL)

Appui à l'élaboration de Plans de Développement Communal et au suivi de leur mise en œuvre pour une gestion communale performante et concertée.

Contexte et défis

La planification locale est un instrument d'orientation et de construction d'une vision commune et concertée de développement économique, social et culturel durable à l'échelle locale. Elle se traduit par l'élaboration et la mise en œuvre de Plans de Développement Communal (PDC) qui sont des outils de gestion collective du développement des communes articulés avec les instruments de politique nationale.

Selon la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales, la mission des collectivités territoriales est centrée sur l'élaboration et la mise en œuvre des actions de développement d'intérêt local dans les domaines économique, social et culturel. Cette loi mentionne que l'élaboration et la mise en œuvre du programme de développement de la commune relèvent d'une compétence propre de la commune. En 2014, un guide national d'élaboration de plan de développement à l'usage des collectivités a été élaboré avec l'appui du programme. Ce guide sert jusqu'à présent de cadre de référence destiné aux décideurs des collectivités territoriales afin d'organiser les actions à entreprendre pour que les plans élaborés assurent une relance économique et une amélioration significative des conditions de vie de la population. En 2015, le programme a organisé des ateliers régionaux de vulgarisation et de dissémination du guide, au cours desquels les conseils communaux ont pris l'engagement d'élaborer leurs Plan de Développement Communal pour planifier le développement de leurs communes d'une manière participative et inclusive. Malgré ces engagements et les efforts déployés, les collectivités territoriales font face à d'importantes difficultés. Les responsables au niveau local ne disposent pas des capacités et compétences nécessaires pour assurer l'élaboration, le suivi et l'évaluation de ces plans. Il manque également les ressources financières nécessaires à leur élaboration et à leur mise en œuvre. En outre, après la tenue en juin et aout 2019 des premières élections



Nom du programme	Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL)
Sous mandat de	Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et l'Union européenne (UE)
Organisation de mise en œuvre	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Zone d'intervention	Togo, zones d'intervention : Tchaoudjo1, Ogou1, Zio1, Tone1, Kozah1, Kloto1, Oti1, Bassar1, Binah1, Sotouboua1, Tchamba1, Amou1 et Yoto1
Partenaires (politique et de mise en œuvre)	Ministère de l'Administration Territoriale, de Décentralisation et du Développement des Territoires (MATDDT)
Durée	11.2016 – 01.2022
Volume financier	28.214.696 EUR

locales depuis 32 ans, l'un des défis majeurs reste l'actualisation et l'adaptation du guide national d'élaboration du PDC. Ce guide devra servir de base à toutes communes pour planifier son développement local et prendre en compte les directives propres à l'adaptation des effets du changement climatique ainsi que les priorités de l'Agenda 2030.

Objectifs et approche

L'objectif du ProDeGoL est d'appuyer la mise en place des processus participatifs et inclusifs du développement local afin de permettre un développement municipal harmonieux et équitable et d'accompagner ainsi le processus de décentralisation. Pour ce faire, le programme appuie les collectivités territoriales des 13 communes dans lesquelles il intervient à élaborer des Plan de Développement Communal et les budgets qui s'y rapportent, de manière participative et prenant en compte l'équité et l'égalité de genre. Les acteurs institutionnels (services de la mairie, services techniques déconcentrés, organisations de la société civile et comités de développement de quartier et de Village) sont appuyés dans les domaines suivants :

- La collecte et l'analyse des données contribuant au développement institutionnel, social, économique et culturel. Il s'agit notamment des données liées au fonctionnement des organes du conseil municipal et des services de la mairie en lien avec les prestations fournies aux citoyennes et citoyens, à la couverture en énergie électrique et autres sources énergétiques des ménages, à l'accès des populations aux soins de santé, à l'eau potable et aux ouvrages d'assainissement, à la conservation et la gestion des ressources naturelles et au taux de fréquentation des unités de formation scolaire et professionnelle.
- La formation des commissions thématiques et sectorielles selon les données collectées et la formulation de projets qui répondent de manière priorisée aux différents besoins que traduit l'analyse des données.
- Le pilotage de la planification établis à partir d'approches participatives qui prennent en compte des critères assurant l'équité et l'égalité de genre en matière de développement local durable.

Pour appuyer la mise en œuvre de ces étapes, les expert.e.s du programme accompagnent la mise en place d'outils spécifiques de planification et de gestion communale. Ils appuient également des séries de session de renforcement de capacités des cadres de mairies et des acteurs issus de la société civile afin qu'ils puissent initier des projets locaux, et d'assurer leur suivi et évaluation annuelle. Les expert.e.s du programme apportent également un appui à l'organisation et la tenue d'évènements publics de sensibilisation et de coordination au cours desquels les citoyen.ne.s sont consultés à propos de leurs besoins, de l'opinions qu'ils/elles ont de la planification communale. Ces évènements sont par ailleurs l'occasion d'informer les participants à propos des différentes possibilités de participer aux processus de développement local et des informations disponibles au sein des mairies.

Résultats obtenus

- **10 des 13 communes appuyées par le programme disposent de Plan de Développement Communal** et des budgets qui s'y rapportent. Ces plans ont été établis de manière participative, et inclusive. Ils reflètent une vision commune entre administrateurs et administrés des orientations que doit prendre le développement de leur commune.



Kodjo Messanh Vomesse propose un amendement sur la dynamisation du comité de développement de la ville de Tsévié. © GIZ

- **10% des citoyen.ne.s des communes partenaires** ont accès aux informations concernant les projets de développement retenus dans le Plan de Développement Communal, ainsi que sur les résultats du suivi et de l'évaluation de leur mise en œuvre.
- **15% des citoyen.ne.s des communes partenaires** ont été consultés lors des processus d'élaboration des PDC.
- **Les mairies des 13 communes** appuyées par le programme disposent des équipements nécessaires à la planification, au pilotage et au suivi du développement local.
- **Des comités de pilotage du processus d'élaboration et des comités de suivi de la mise en œuvre des PDC**, dont les membres ont été formés à l'exercice de leurs fonctions sont mis en place et fonctionnent dans les six communes partenaires de Kloto1, Tchaoudjo1, Zio1, Ogou1, Kozah1 et Tône1.
- **Chacune des six communes partenaires** a été dotée d'un service chargé de la planification et de suivi de la mise en œuvre des Plans de Développement Communaux. Les 12 agents concernés sont formés et suffisamment outillés pour la mise en œuvre et le suivi des projets locaux.

Impacts attendus à l'horizon 2022

- **Les 13 communes appuyées par le programme disposent de Plan de Développement Communal** et des budgets qui s'y rapportent reflétant une vision commune entre administrateurs et administrés à propos des orientations que doit prendre le développement de leur commune.
- **Les Plans de Développement Communal** sont actualisés et adaptés aux nouveaux territoires communaux.
- **L'accès des populations aux services sociaux de base de qualité est amélioré** par la budgétisation annuelle efficiente des investissements communaux et la mise en œuvre effective du Plan de Développement Communal.
- **Le guide national d'élaboration de plan de développement communal** établi selon des critères d'égalité du genre et prenant en compte les directives internationales propres à l'adaptation et la mitigation des effets du changement climatique ainsi que les priorités de l'Agenda 2030 est actualisé et mis à disposition des 117 communes du Togo.

Publié par : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège social : Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet : Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL) GIZ/ProDeGoL
27, Rue des Rossignols
Kodjoviakopé, BP 1510 Lomé Togo
prodeg@giz.de
+228 22 21 00 55 / +228 22 21 84
<https://www.giz.de/de/weltweit/15006.html>

Responsable : Dr. Omnia Aboukorah-Voigt, omnia.aboukorah-voigt@giz.de

Auteur : Ayelevi Adjo Nubukpo / Carina Kern

Design/Layout : GIZ

Photo crédits : GIZ/ProDeGoL

Le Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL) est mandaté par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ), cofinancé par l'Union européenne et mis en œuvre par la GIZ (la coopération technique allemande).

La GIZ est responsable du contenu de cette présentation.

Date : Octobre 2020, Lomé